

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h25, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Monique DINET, Catherine CREPIN à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Annick PRENAT et Lionel ROY à Sandrine JANIAUD LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 novembre 2023	Le 30 novembre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2023-07-18 Signature d'une convention de partenariat 2023 avec Belfort Tourisme**

*Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER*

Depuis 2010, une convention de partenariat est signée entre Belfort Tourisme et la Communauté de communes du Sud Territoire, afin d'engager un développement touristique dans le Sud Territoire. D'un accord commun, une volonté d'amplifier ce partenariat a été retenue par les deux partenaires. Cette volonté s'exprime par les orientations qui ont été prises pour la convention 2023. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la CCST et Belfort Tourisme, dans le cadre d'actions engagées en termes :

- D'accueil-information/de promotion-communication
- De développement
- De commercialisation

Cette dernière développe :

*En matière d'accueil :*

En termes d'accueil : un relais d'informations touristiques à vocation intercommunale (territoire de compétence CCST) et frontalier (partenariat franco-suisse) a été mise en place dans la gare de Delle par la CCST. Belfort Tourisme appuiera cette fonction d'accueil touristique dans le Sud Territoire en renforçant ses tournées de documentation (éditions touristiques) auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire : le relais d'informations touristiques intercommunal de la gare tout d'abord, mais aussi les hébergeurs, sites et prestataires d'activités touristiques. Parce que ces derniers sont également au contact direct des clientèles touristiques, l'objectif sera qu'ils puissent être, eux aussi, des relais d'informations touristiques.

Par ailleurs, en l'absence d'office de tourisme intercommunal clairement identifié sur le territoire de la CCST, Belfort Tourisme s'y substituera en accomplissant une partie de la compétence obligatoire **d'information et de communication**, relative à l'offre touristique locale (hébergements touristiques, restaurants, prestataires d'activités touristiques, sites, évènements et manifestations). C'est ainsi que pour l'année 2023 ont été réalisées les missions suivantes :

**Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme :**

- Guide touristique du Territoire de Belfort global
- Carte touristique du Territoire de Belfort
- Carte cyclotouristique du Territoire de Belfort
- Valorisation de l'offre de la CCST sur les réseaux sociaux
- Site web Belfort Tourisme
- Tournées de documentation auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire
- Guide Touristique Sud Territoire
- Diffusion des fiches de randonnées de la CCST
- Promotion des manifestations locales de la CCST (site web, lettres d'actualités, affichage...)

*En matière d'information-communication-promotion :*

**Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté :**

- Site web [www.bourgognefranche-comte.com](http://www.bourgognefranche-comte.com)

**Diffusion des fiches de randonnée du Sud Territoire et du Guide Touristique Sud Territoire (à la banque d'accueil Belfort Tourisme et sur le site web [www.belfort-tourisme.com](http://www.belfort-tourisme.com))**

**Promotion des manifestations locales de la CCST :** Belfort Tourisme, à travers ses outils de communication propres, sera un vecteur supplémentaire d'informations concernant les animations et manifestations les plus notables sur le territoire de la CCST.

Il s'agit notamment :

- Du Festival Grandv'hilare
- Des nuits d'été de Milandre
- Du spectacle son et lumière de Brebotte
- De la fête de l'âne à Suarce
- Des animations notables proposées par le Foyer G. Brassens et Delle Animations

#### **La promotion du territoire de la CCST :**

La compétence visant à promouvoir l'offre d'un territoire donné est une compétence obligatoire à la fois pour un comité départemental du tourisme (niveau départemental) et pour un office de tourisme (niveau local). En l'absence d'un office de tourisme local, Belfort Tourisme assurera des missions de promotion pour le compte de la CCST, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort.

#### **Actions de promotion en partenariat avec le CRT sur la gamme « itinérance » :**

Un collectif de différents acteurs (CDT, OT, sites touristiques, etc.) s'est constitué autour du CRT Bourgogne-Franche-Comté afin de développer et promouvoir la grande itinérance d'intérêt régional (pédestre et cyclo notamment). Différents itinéraires (dont la Francovélosuisse et l'Eurovélo6) ont bénéficié d'un programme d'actions multicanal (salons, presse, mini-site internet).

#### **Actions de promotion propres à Belfort Tourisme :**

Réalisation d'un dossier de presse de l'offre touristique globale du Territoire de Belfort et de communiqués de presse plus spécifiques à une offre en particulier

#### **Actions d'animations spécifiques Sud Territoire :**

Mise en place de 7 animations estivales :

- Atelier préparation pâtisseries à Joncherey – 17 juillet
- Baptême de plongée à Delle centre aquatique – 22 juillet et 26 août
- Randonnée équestre sur le plateau de Montbouton – 25 juillet
- Balade bien-être à Beaucourt – 28 juillet
- Atelier de Merlin à Boron – 19 juillet
- Balade dans les vignes de Saint-Dizier – 21 août
- Atelier de la couleur à Delle – 25 octobre

Mise en place d'un éducteur spécial Sud Territoire à destination des acteurs du tourisme du Territoire de Belfort.

Gestion de la campagne de communication associée à ces animations : création flyer, site internet [www.belfort-tourisme.com](http://www.belfort-tourisme.com), newsletter, interventions France Bleu spécifiques, réseaux sociaux, presse, etc....

#### **En matière de commercialisation :**

#### **La commercialisation de l'offre touristique de la CCST :**

La production et la commercialisation d'offres touristiques sont des compétences facultatives pour les CDT et les OT. En l'absence d'organisme touristique local, le pôle commercial de Belfort Tourisme a mis en place des outils de soutien à la commercialisation des hébergements touristiques du territoire de la CCST et constituera des produits touristiques pour groupes et individuels.

Depuis 2014, un système de commercialisation multicanal a été mis en place en partenariat avec l'agence Destination Haute-Alsace et le Relais départemental des Gîtes de France du Territoire de Belfort afin de démultiplier les canaux de vente.

Participation de la CCST :

Dans le cadre des missions confiées à Belfort Tourisme, la participation financière de la CCST au titre de l'année 2023 s'élève à 8 000 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

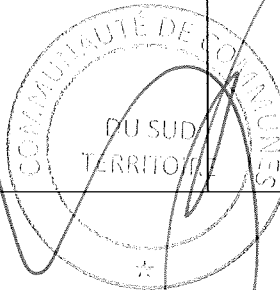
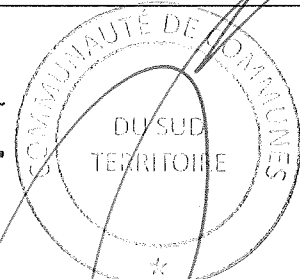
le **MARDI 19 DEC. 2023**

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**



## CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

## BELFORT TOURISME / CC SUD TERRITOIRE

## ANNEXE : PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2023

<p><b>Missions réalisées en termes d'accueil, de promotion et de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide touristique du Territoire de Belfort global</li> <li>- Nouvelle Carte touristique du Territoire de Belfort</li> <li>- Valorisation de l'offre de la CCST sur les réseaux sociaux</li> <li>- Site web Belfort Tourisme</li> <li>- Tournées de documentation auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire</li> <li>- Diffusion des fiches de randonnées de la CCST</li> <li>- Promotion des manifestations locales de la CCST (site web, newsletters, écrans dynamiques...)</li> <li>- Passeport Tourisme Vosges du Sud</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>4 000 euros</b></p>
<p><b>Mise en place de 7 animations estivales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier pâtisserie à Joncherey – 17 juillet</li> <li>- Balade en calèche à Beaucourt – 25 juillet</li> <li>- Baptêmes de plongée à Delle – 22 juillet &amp; 26 août</li> <li>- Balade bien-être à Beaucourt – 28 juillet</li> <li>- L'Atelier de Merlin à Boron – 08 août</li> <li>- Vignoble de Saint-Dizier-l'Evêque – 21 août</li> <li>- L'Atelier de la Couleur à Delle – 25 octobre</li> </ul> <p>Gestion de la campagne de communication associée à ces animations : création flyer, site internet <a href="http://www.belfort-tourisme.com">www.belfort-tourisme.com</a>, newsletter, interventions France Bleu spécifiques, réseaux sociaux, presse, etc....</p>	<p style="text-align: center;"><b>3 400 euros</b> (Pour RH, recherche, logistique, guide, édition du programme)</p>
<p><b>Eductour autour des sites touristiques Sud Territoire à destination des acteurs du tourisme du Territoire de Belfort</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>600 euros</b></p>
<p><b>TOTAL DES ACTIONS POTENTIELLES DE DEVELOPPEMENT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>8 000 euros</b></p>